

**13 juillet 2017**

**Arrêté du Gouvernement wallon portant approbation d'agrément de 32 centres de validation des compétences pris sur la base de l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences**

Le Gouvernement wallon,

Vu l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu le décret du 13 novembre 2003 portant assentiment à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu les propositions favorables de la commission de référentiels et du Comité directeur du Consortium de validation de compétences;

Sur la proposition de la Ministre de la Formation,

Arrête:

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Les agréments des centres de validation des compétences suivants sont approuvés par le Gouvernement wallon:

- Centre bruxellois de validation des compétences des métiers d'employés, audité pour le métier d'employé administratif par l'organisme de contrôle Vinçotte SA N° dossier 082/250608;
- Centre de compétence FOREm - Wallonie Bois, audité pour le métier de poseur de fermetures menuisées par l'organisme de contrôle Vinçotte SA N° dossier 092/160209;
- Centre de compétence FOREm - Tourisme Marche-en-Famenne, audité pour le métier d'agent d'accueil par l'organisme de contrôle Vinçotte SA N° dossier 142/171014;
- le FOREm - Centre de formation construction de Verviers, audité pour le métier de maçon par l'organisme de contrôle Vinçotte SA N° dossier 008/201005;
- le FOREm - Centre de formation construction de Verviers, audité pour le métier de couvreur par l'organisme de contrôle Vinçotte SA N° dossier 009/201005;
- le FOREm - Centre de formation construction de Verviers, audité pour le métier d'installateur sanitaire par l'organisme de contrôle Vinçotte SA N° dossier 007/201005;
- le FOREm - Centre de formation construction de Verviers, audité pour le métier de carreleur par l'organisme de contrôle Vinçotte SA N° dossier 010/201005;
- Centre de compétence FOREm - Wallonie Bois, audité pour le métier de tuteur en entreprise par l'organisme de contrôle Vinçotte SA N° dossier 145/080915;
- Centre IFAPME de Luxembourg, audité pour le métier de coiffeur par l'organisme de contrôle BQA SA N° dossier 056/020707;
- Centre IFAPME de Luxembourg, audité pour le métier d'ouvrier boulanger-pâtissier par l'organisme de contrôle BQA SA N° dossier 057/020707;
- Centre de compétence FOREm Logistique - Liège, audité pour le métier de conducteur de chariot élévateur par l'organisme de contrôle AIB-Vinçotte International SA N° dossier 124/170111;
- Centre de compétence FOREm Logistique - Liège, audité pour le métier de magasinier par l'organisme de contrôle AIB-Vinçotte International SA N° dossier 116/090910;

- Centre de validation BF Construction, audité pour le métier de maçon par l'organisme de contrôle BCCA SA N° dossier 002/150205;
- Centre de validation BF Construction, audité pour le métier d'installateur sanitaire par l'organisme de contrôle BCCA SA N° dossier 027/160106;
- Centre de validation BF Construction, audité pour le métier de carreleur par l'organisme de contrôle BCCA SA N° dossier 046/120906;
- Centre de validation BF Construction, audité pour le métier d'installateur électricien résidentiel par l'organisme de contrôle BCCA SA N° dossier 069/210208;
- Centre IFAPME de Charleroi, audité pour le métier d'employé administratif des services commerciaux par l'organisme de contrôle BCCA SA N° dossier 093/130209;

**Art. 1<sup>er</sup> art2.**

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

**Art. 2 art3.**

La Ministre de la Formation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 13 juillet 2017.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

La Ministre de l'Emploi et de la Formation,

E. TILLIEUX